

Joliette, le 3 mars 2023

**Objet : *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail*<sup>1</sup>.**

---

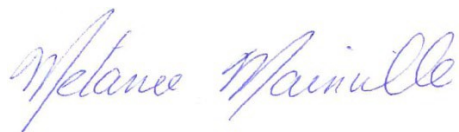
Depuis le 24 août 2022, la *Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu du travail* est en vigueur. Elle vise à assurer une meilleure protection des personnes qui réalisent un stage en milieu de travail<sup>2</sup>.

Nous sollicitons votre aide afin qu'ensemble nous puissions offrir un milieu de stage sécuritaire pour nos stagiaires afin qu'ils puissent développer leurs compétences et ainsi vous offrir de la main-d'œuvre qualifiée à la fin de leur parcours académique.

Le cégep est considéré comme l'employeur des étudiantes et des étudiants qui réalisent un stage dans le cadre d'un programme d'étude. Nous devons déterminer la nature des tâches qui seront confiées aux stagiaires, les informer des risques auxquels ils seront exposés et des mesures de préventions mises en place. Cependant, la démarche de prévention ne peut être réalisée sans votre aide. Votre équipe est la plus expérimentée pour nous aider à réussir cette démarche.

Afin d'assurer cette démarche, la personne responsable de la supervision du stagiaire dans votre établissement vous contactera afin de compléter la grille d'évaluation des risques en milieu de stage. Nous vous demandons donc de consulter l'évaluation réalisée par le cégep, de l'ajuster au besoin et d'en approuver la conformité. Vous pouvez consulter à la page suivante les rôles établis par la CNESST pour chacun des intervenants lors d'un stage.

Je vous remercie de votre précieuse collaboration.



Mélanie Mainville  
Directrice adjointe  
Service des programmes et du développement pédagogique  
Cégep régional de Lanaudière à Joliette

---

<sup>1</sup> <https://www.travail.gouv.qc.ca/toute-linformation-sur/protection-des-stagiaires/>

<sup>2</sup> <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stages-stagiaires>

Rôles de chacun des intervenants avant le stage <sup>3</sup>	
Stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• S'assurer de connaître leurs droits et obligations en matière de santé et de sécurité du travail</li> </ul>
Cégep <sup>4</sup>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire une visite du lieu de travail</li> <li>• Confirmer les rôles et responsabilités des stagiaires, du milieu de stage et du Cégep</li> <li>• Informer le stagiaire des risques liés aux tâches</li> </ul>
Milieu de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Définir les rôles et les responsabilités des stagiaires, du milieu de stage et de l'établissement d'enseignement</li> <li>• Informer les stagiaires des risques liés aux tâches</li> </ul>
Rôles de chacun des intervenants pendant le stage	
Stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participer à l'identification des risques</li> <li>• Connaître et utiliser les protections collectives mises en place dans l'entreprise.</li> <li>• Porter les équipements de protection individuels (EPI) nécessaires et s'assurer de savoir comment bien les utiliser</li> <li>• Respecter les consignes en matière de santé et de sécurité du travail</li> </ul>
Cégep	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Désigner une personne responsable pour faire le suivi des stagiaires et du milieu de stage</li> <li>• S'assurer que les stagiaires sont supervisés durant le stage</li> <li>• S'assurer que les stagiaires ont reçu les formations nécessaires pour exécuter leurs tâches</li> <li>• S'assurer que le stage se réalise dans des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des stagiaires</li> <li>• Informer les stagiaires de la procédure à suivre en cas d'accident ou d'incident</li> <li>• Fournir gratuitement les équipements de protection individuelle nécessaires</li> </ul>
Milieu de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Offrir une visite des lieux de travail aux stagiaires</li> <li>• S'assurer que les stagiaires ont reçu les formations nécessaires pour exécuter leurs tâches</li> <li>• Veiller à ce que les stagiaires respectent les consignes en matière de santé et de sécurité au travail</li> <li>• Encourager les stagiaires à poser des questions, à partager leurs préoccupations et à participer à l'élimination des risques</li> <li>• S'assurer que le stage se réalise dans des conditions de travail qui respectent la santé, la sécurité et l'intégrité physique et psychique des stagiaires</li> <li>• Inspecter les lieux de travail</li> <li>• Informer les stagiaires de la procédure à suivre en cas d'accident ou d'incident</li> </ul>
En cas d'accident ou d'incident de travail pendant le stage	
Stagiaire	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Aviser la personne responsable dans le milieu de stage de tout incident évité de justesse ou de tout accident</li> <li>• Aviser son superviseur de stage de tout incident évité de justesse ou de tout accident</li> <li>• Signer le registre d'accidents, d'incidents et de premier secours</li> </ul>
Cégep	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faire des inspections dans le milieu de stage pour s'assurer que les mesures de correction ont été mises en place après l'accident</li> <li>• Aviser la direction adjointe</li> <li>• Tenir un registre des accidents et incidents survenus dans les différents milieux de stage (direction adjointe)</li> </ul>
Milieu de stage	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Donner les premiers secours</li> <li>• Enquêter sur l'accident ou l'incident</li> <li>• Mettre en place des mesures de correction et de contrôle pour éviter que l'accident ou l'incident ne se reproduise</li> </ul>

<sup>3</sup> <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/statuts-particuliers/stages-stagiaires/avant-pendant-stage>

<sup>4</sup> Signifie l'établissement d'enseignement en collaboration avec le superviseur de stage et la coordination des stages.